

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels*

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)

9e séance  
tenue le  
mercredi 6 novembre 1996  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SÉANCE

Président : M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.4/51/SR.9  
28 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

96-81876 (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 5

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (A/51/21, 372 et 406)

1. M. SAI (Algérie), prenant la parole en qualité de Rapporteur du Comité de l'information afin d'en présenter le rapport (A/51/21), rappelle qu'à sa dix-huitième session qui s'est tenue en mai 1996, le Comité a approuvé par consensus deux projets de résolution (section IV du rapport). Le projet de résolution A sur l'information au service de l'humanité rappelle notamment la nécessité d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, au regard de la disparité existant entre pays développés et pays en développement; de coopérer et d'agir de façon à atténuer les disparités, à fournir une assistance accrue pour développer les capacités de communication des pays en développement; de faire en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement; d'aider à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des pays en développement; et d'appuyer le Programme international pour le développement de la communication, institué par l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le projet de résolution B sur la politique et l'action de l'organisation des Nations Unies en matière d'information contient un certain nombre de recommandations visant à assurer un meilleur fonctionnement du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, notamment en demandant au Secrétaire général de fournir son soutien au Département et en appelant le Département à s'impliquer davantage dans la planification des opérations de maintien de la paix. Les auteurs du texte du projet de résolution demandent aussi que soit réexaminée la question des publications; ils soulignent combien il importe d'assurer un meilleur fonctionnement des centres d'information des Nations Unies dans le monde entier, eu égard au rôle joué par ces centres pour la dissémination d'informations sur les activités de l'ONU; ils prennent note de la contribution des États Membres à la célébration du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, en vue de renforcer la vigilance de l'opinion publique mondiale quant aux conséquences de tels désastres; et ils reconnaissent le rôle favorable des séminaires régionaux pour la promotion de médias indépendants et pluralistes, prenant note de la proposition de l'UNESCO de tenir un tel séminaire en Bulgarie en 1997, consacré aux pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, ils relèvent le climat de coopération, de concertation et de coordination qui a régné pendant les travaux du Comité de l'information et de son Bureau élargi.

2. M. SANBAR (Sous-Secrétaire général à l'information), qui présente le rapport du Secrétaire général, met l'accent sur les difficultés économiques actuelles.

3. À l'ère de l'information, tant le secteur public que le secteur privé consacrent des ressources sans cesse croissantes à tous les aspects liés à la production et à la consommation de l'information. Pour l'ONU, la réaction des organisations internationales est de la plus haute importance car ces organisations sont conscientes que l'information est essentielle pour entretenir l'intérêt et l'appui du public envers leurs activités. L'évolution récente de la situation internationale a influé sur l'image des organisations internationales dans l'opinion, d'où un mécontentement général envers la coopération internationale pour le développement. Cette tendance a causé de

/...

graves préjudices à toutes les organisations internationales, et surtout aux organismes de développement. La réponse des organisations internationales doit viser cette image, et donc consacrer une énergie et des ressources accrues aux activités d'information. Dans un monde démocratique où l'opinion publique est l'un des moteurs de l'élaboration des politiques publiques, les organisations internationales doivent en tenir compte dans la conception de leurs politiques et activités en matière d'information.

4. Dans cette optique, la Commission devrait examiner la difficile situation financière du Département de l'information. Pour l'année en cours, son budget a été réduit de près de 9 %, tandis que plus de 9 % des postes vacants n'ont pas été pourvus. Le Département produit plus avec moins de ressources, mais sa tâche s'alourdit à mesure que s'accroît le rôle de l'Organisation dans les domaines du maintien et du rétablissement de la paix, du développement durable, de la justice sociale et de la démocratisation, or il existe une limite qu'il sera impossible de franchir avec les ressources restreintes dont on dispose.

5. Il est indispensable que l'ONU soit accessible à tous afin de mobiliser un appui en faveur de l'Organisation. Dans ce but, le Département s'est attaché à renforcer ses partenariats. De plus en plus, la stratégie de l'ONU en matière d'information fait appel à la participation active d'un nombre croissant de représentants permanents et de membres des missions, dont l'expérience et la stature apportent des éléments de réponse, de promotion et d'inspiration.

6. On constate également que des personnalités éminentes du monde universitaire et de l'entreprise participent à divers aspects des travaux de l'ONU. Le Département a organisé des rencontres avec plus de 100 dirigeants de certaines des entreprises les plus importantes et des sociétés politiques les plus éminentes afin de présenter les activités de l'ONU et d'étudier les moyens d'organiser en commun la promotion de ses positions.

7. Le public continue de manifester un intérêt croissant pour les activités de l'ONU, le défi majeur étant de transformer l'expression de cet intérêt en une meilleure compréhension et, à terme, un plus grand appui de l'opinion publique. L'instauration d'une culture médiatique à tous les niveaux de l'Organisation est une partie intégrante de ce processus.

8. En s'efforçant de desservir un plus large public, le Département tente d'établir des rapports plus étroits avec tous les éléments de la société civile afin de les mobiliser à l'appui d'initiatives nouvelles dans le domaine de l'information. Il demeure essentiel d'entretenir de solides partenariats avec les médias et autres grands diffuseurs de l'information.

9. Le Département a également renforcé les moyens dont il dispose pour le suivi et l'analyse de la couverture médiatique de l'ONU. Il prévoit aussi de tirer le plus large parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies informatiques afin de diffuser des productions comme UN Positive, lettre d'information électronique qui met en relief les réalisations de l'Organisation telles que rapportées dans les médias, UN Newswatch, rubrique qui répondra aux couvertures médiatiques défavorables tout en appelant l'attention sur des exemples de couverture plus équilibrés, et UN CyberGuide, rubrique signalant les sites qui contiennent des informations concernant l'ONU, surtout ceux qui favorisent une meilleure compréhension de l'Organisation. Le produit d'une

autre initiative nouvelle, Setting the Record Straight (Pour mettre les choses au point) est largement utilisé par les bureaux de l'Organisation et les principaux journaux du monde entier pour la diffusion de commentaires favorables sur l'ONU.

10. L'intégration croissante de la télévision, de l'informatique et des télécommunications offre de vastes possibilités nouvelles permettant d'atteindre des publics nouveaux partout dans le monde. À cet égard, le Département a organisé, en coopération avec les autorités italiennes, un Forum mondial sur la télévision qui se tiendra au Siège de l'ONU en novembre 1996. L'ONU jouera le rôle de catalyseur entre les communicateurs de cultures diverses grâce à la participation de plus de 100 dirigeants d'organisations de radiodiffusion et de leaders nationaux et international de l'opinion, sans qu'il en coûte rien au budget ordinaire.

11. Pendant la période à l'examen, le Département s'est concentré sur des questions spécifiques en vue d'améliorer le rendement des coûts. Il a continué à s'adresser à ses publics cibles par l'intermédiaire des médias traditionnels tout en lançant une action pionnière dans un quatrième média : celui des technologies de l'information.

12. La télévision permet à l'Organisation de s'adresser à un plus large public. L'ONU participe régulièrement au programme CNN World Report et son magazine hebdomadaire d'informations télévisées UN in Action a été distribué à plus de 100 pays et peut être reçu par plus de 100 millions de téléspectateurs. No Place to Hide, documentaire vidéo consacré aux opérations de maintien de la paix, a récemment été diffusé par la télévision dans 22 États Membres.

13. La vulgarisation radiophonique a été étendue. Toutes les ressources du Département en matière de production et de diffusion d'émissions radiophoniques ont récemment été consolidées en un seul service, ce qui a permis d'améliorer les rendements et le bilan coûts/efficacité. En un même temps, les studios radiophoniques ont été actualisés grâce à l'installation de postes de travail audionumériques.

14. La démarche adoptée par le Département afin de mettre à profit des technologies économiques pour desservir un plus vaste public s'est caractérisée par l'emploi d'Internet pour la diffusion d'émissions radiophoniques, ce qui permet de desservir tant les particuliers que les stations de radiodiffusion. Internet a également servi à diffuser les communiqués de presse du Département. Auparavant, les informations relatives aux travaux quotidiens de l'Organisation ne pouvaient être obtenues que lors des points de presse; elles sont aujourd'hui accessibles par téléphone.

15. Le Département, tirant parti des avancées techniques réalisées en matière de liaisons vidéo, a récemment utilisé la vidéoconférence pour mettre en contact les participants de divers points du monde à certaines manifestations de l'ONU.

16. Parmi les avancées récemment réalisées, l'une des plus intéressantes a été le remaniement et l'expansion de la page d'accueil de l'ONU sur le World Wide Web. Le Département ne se contente pas d'y afficher des informations mais il est de plus en plus appelé à jouer un rôle de coordination car un nombre croissant de départements et bureaux produisent leurs propres matériaux.

Le nombre de consultation du site ONU a triplé ces six derniers mois et il continue d'augmenter. Du fait de l'intérêt soulevé par Internet, un atelier permanent appareil en main, intitulé Cyberseek, a été organisé depuis le mois de juin à l'intention des missions et des membres des délégations.

17. Internet sert aussi à mobiliser des ressources pour l'Organisation. Une page d'accueil pour la vente de publications a récemment été créée. Dans le même ordre d'idées la fusion réussie de la publication de la Banque mondiale International Business Opportunities avec Development Business sera suivie d'une nouvelle production électronique accessible en ligne qui permettra d'obtenir les données plus rapidement que la version sur papier et qui offrira une base de données intégralement explorable. L'édition électronique en ligne de Development Business qui sera disponible début 1997, est financée par l'augmentation des recettes résultant de la fusion.

18. Dans le climat budgétaire actuel, le Département a dû faire appel à la créativité et à l'esprit d'initiative de son personnel pour relever les défis et établir fermement la présence de l'ONU sur Internet. De nombreuses observations favorables quant à la qualité et l'opportunité des informations offertes sur le site ONU du World Wide Web ont été reçues de l'extérieur comme de l'intérieur de l'Organisation. Non seulement l'informatique procure des économies, mais encore elle garantit deux facteurs essentiels en matière d'information : rapidité de diffusion et élargissement de la desserte.

19. On ne saurait négliger les médias traditionnels : d'une part l'accès à Internet est souvent limité dans les pays en développement; d'autre part, même dans les pays développés, le gros du public cible n'est desservi que par les médias traditionnels.

20. Bien que l'élément « information » des opérations de maintien de la paix ne relève pas de la compétence du Département, celui-ci continue d'améliorer les capacités des opérations de maintien de la paix et autres opérations de l'ONU en matière d'information. Outre les initiatives mises en oeuvre dans le cadre du Groupe de travail interdépartemental qu'il préside, le Département de l'information collabore étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix en vue d'examiner les enseignements tirés des opérations récentes en matière d'information, afin d'appliquer l'expérience ainsi acquise à la préparation d'opérations nouvelles. L'efficacité remarquable de la radio est au nombre des grandes conclusions tirées des opérations récentes.

21. Le Département assure une importante promotion des questions de développement et ses services ont effectivement rassemblé une masse de matériaux provenant des grandes conférences internationales. Il a été décidé de poursuivre la publication de Development Update. Ce bimensuel avait été conçu à l'origine comme un supplément aux activités de publicité en faveur du cycle de conférences mondiales consacrées aux questions de développement, mais le Département étudie diverses options permettant de l'orienter sur un plus large éventail de questions relatives au développement économique et social. S'agissant de ces questions, le Département continue d'organiser diverses manifestations dans le cadre des journées internationales proclamées par l'Assemblée générale et articulées sur les résultats de la série des conférences internationales.

22. Le Département a joint ses forces à celles du Fonds international pour l'enfance (UNICEF) pour préparer la publication prochaine du rapport intitulé Impact des conflits armés sur les enfants. La session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, qui se tiendra à Vienne fin novembre, a également mobilisé les activités, en coopération avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable. Des travaux ont également été entrepris en vue d'un programme d'information dans le cadre de l'examen quinquennal du Sommet Planète Terre.

23. Le Département a continué de renforcer son programme de vulgarisation auprès des organisations non gouvernementales (ONG), en tant qu'acteurs principaux dans la société civile. La conférence annuelle destinée aux ONG tenue sur le thème « Les Nations Unies : affronter les défis d'un monde qui change », qui a bénéficié de la participation de plus de 1 450 représentants de 514 ONG de 59 États Membres, a consacré ses travaux à l'examen de vastes propositions pour la réforme de l'Organisation. En outre, les services et les centres d'information des Nations Unies de divers pays ont organisé pour la première fois des manifestations parallèles avec des ONG locales.

24. Près de 40 millions de personnes ont participé aux visites guidées du Siège de l'ONU depuis le début du programme en 1952. Des affiches ont été exposées à titre gracieux dans les aéroports de New York, Chicago et Atlanta et la visite de l'ONU fait désormais partie intégrante de toute visite touristique de New York. Des informations pré-enregistrées concernant le programme de visites sont accessibles dans neuf langues et l'on prévoit d'actualiser le système informatique de réservation en y incluant la facturation, l'établissement de statistiques, l'affectation des membres du personnel et les éléments relatifs aux séances d'information. Si les visites guidées constituent l'une des façons les plus directes d'informer le public, la limitation du nombre de visiteurs par groupe en raison d'impératifs de sécurité et l'augmentation des coûts de fonctionnement qui en a résultée affectent défavorablement les recettes potentielles du Département. Si la situation n'est pas corrigée, il sera nécessaire de réduire le nombre de visites afin de ne pas sortir des limites budgétaires prévues.

25. Un accent renouvelé a été porté sur l'information destinée aux éducateurs, notamment en faisant appel aux technologies nouvelles. Le Département coopère avec les établissements d'enseignement du pays hôte et l'Association des États-Unis pour les Nations Unies pour informer les enseignants et il prépare un séminaire visant à familiariser les enseignants avec les questions dont traite l'ONU, ainsi qu'une série de « Journées étudiantes à l'ONU » à l'occasion de certaines journées de célébration marquées par l'Organisation.

26. Les efforts se sont poursuivis en vue de fournir une formation pratique aux membres des médias des pays en développement. Dix-huit participants viennent de terminer le programme annuel de formation. Dans le cadre du programme d'information en cours au Moyen-Orient sur la question de Palestine, le Département a intensifié le programme de formation destiné aux représentants des médias palestiniens, qui a été entrepris l'année précédente. En 1996, dix Palestiniens ont participé à ce programme visant à les doter de compétences d'ordre pratique dont leur communauté bénéficiera sur le long terme. En outre, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld fournit actuellement à deux représentants de l'Autorité palestinienne une formation à l'emploi de ressources électroniques de

pointe. Le Département étudie d'autres activités à haut rendement, notamment la tenue à Gaza d'un forum international qui ferait le point sur l'aide internationale fournie à l'Autorité palestinienne.

27. Il est plus important que jamais que l'information circule librement. Avec les avancées des technologies informatiques, l'information devient un instrument toujours plus efficace pour renforcer la compréhension entre les peuples, modeler l'opinion publique et influencer la volonté politique dans le sens de la paix, de la démocratisation et du développement. Avec l'accélération des communications internationales, la liberté d'information et d'expression et la présence d'une presse pluraliste sont les pierres angulaires d'une société saine. L'ONU, par la voix de son Département de l'information, s'est résolument engagée à promouvoir ces principes, comme le démontre une récente série de séminaires régionaux. On étudie la possibilité d'organiser en 1997 un séminaire pour les États d'Europe centrale et orientale.

28. Plus de 80 journalistes ayant été tués dans des zones de combat en 1995, il est essentiel de rendre hommage aux journalistes qui se dévouent pour défendre une presse libre et pluraliste.

29. Les contraintes budgétaires que connaît l'ONU ont et des conséquences particulièrement graves pour les centres d'information des Nations Unies et, de ce fait, une évaluation approfondie des centres est en préparation. De nombreux centres ont fait preuve de professionnalisme et d'esprit d'initiative face à la crise budgétaire. Ils ont mis en place de leur propre initiative des mesures d'économie et leur personnel a assumé de lui même des responsabilités accrues. Pour les encourager, le Département s'est efforcé de moderniser leurs moyens informatiques et, au cours des 12 derniers mois, le nombre de centres dotés de courrier électronique a augmenté de 30 %. De plus, l'information est transmise sous forme de fichiers comprimés pour permettre aux centres de réaliser des économies en termes de dépenses et de temps.

30. L'essor de la télématique moderne confère un potentiel énorme aux centres d'information. En assurant un accès immédiat aux informations les plus récentes, la télématique a nettement amélioré la qualité des informations fournies par les centres et accéléré le rythme de leurs prestations, ce qui a renforcé le rôle des centres. Mais ce sont les ressources humaines qui assurent la promotion et la compréhension de l'ONU dans l'opinion publique. La tâche exige un personnel dévoué et innovateur, ayant foi dans l'Organisation, sensible aux besoins locaux et agissant comme catalyseur et non comme une simple courroie de transmission.

31. Les prestations et le bilan coût/efficacité de chaque centre d'information ont été examinés. Beaucoup de ces centres se sont efforcés de relever le niveau d'exécution et d'étendre la desserte des programmes tandis que d'autres, dont certains sont partie intégrante de bureaux extérieurs de l'ONU, marquent le pas. Le Département continuera ses efforts d'intégration, au cas par cas et en concertation avec le gouvernement des pays hôtes, sous réserve qu'il soit possible d'atteindre les objectifs recherchés par l'intégration tout en préservant l'autonomie fonctionnelle de chaque centre d'information.

32. Les ressources devant être affectées aux activités qui produisent les meilleurs résultats, le Département a intensifié l'examen en cours des

prestations et de la production de tous les centres d'information, pour aboutir à l'évaluation demandée par le Comité de l'information.

33. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue d'étendre et de renforcer le rôle de son réseau de bibliothèques dépositaires à l'appui des activités de l'ONU en matière d'information. Cinq nouvelles bibliothèques ont été agrées pendant l'été, ce qui étend le réseau à 356 bibliothèques dans 143 pays. La création d'un catalogue électronique des documents de l'ONU accessible en ligne a été entreprise, tandis qu'un catalogue commun a été établi en réseau avec les autres bibliothèques des Nations Unies afin d'assurer aux usagers du monde entier un accès rapide à l'information disponible dans le système des Nations Unies.

34. La réforme (ou gestion à haut rendement coût/efficacité) est à l'ordre du jour; mais le processus de réforme est déjà en cours, le Département de l'information l'ayant entrepris avant même l'actuelle crise financière. La réforme suppose une mobilisation constante et dynamique de ressources dont les ressources humaines sont les plus précieuses.

35. Les observations présentées ci-dessus visent à mettre en relief les principaux secteurs d'activités nouvelles pour le Département de l'information, ainsi que la façon dont ceux-ci ont été touchés par l'austérité financière. Mais d'autres activités ont aussi subi les effets de la crise, au point que la prestation des services essentiels est devenue un défi quotidien. Malgré ces difficultés, le Département s'efforce de remplir le mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale et il espère continuer à bénéficier des orientations, de l'encouragement et de l'appui de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation.

36. M. ALI MAHMOUD (Soudan) déclare qu'à l'approche du XXI<sup>e</sup> siècle, le développement de techniques médiatiques sans précédent conjugué à une interdépendance mondiale croissante vient violer les frontières des États. Les pays du tiers monde, craignant le monopole de l'Occident en matière d'information, invitent les pays développés à les aider à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus honnête, plus transparent et mieux équilibré, qui serait réalisé grâce à un transfert de technologies, à la circulation de l'information dans les deux sens et à la cessation de l'emploi discriminatoire de l'information pour perpétuer certaines cultures et valeurs. Le Soudan dénonce haut et fort les campagnes d'information suspectes et fallacieuses qui sont menées à son encontre, qualifiant de religieux ou ethniques les conflits que connaît le pays et déformant l'image de l'islam en l'assimilant au terrorisme. La crédibilité et l'objectivité seront les piliers essentiels sur lequel reposera le nouvel ordre et la libre circulation de l'information fournira à tous les pays l'occasion d'être en contact avec le monde extérieur.

37. Le Département de l'information a pour mission essentielle de faire connaître au grand public les activités de l'ONU. Le Centre d'information des Nations Unies à Khartoum accomplit un travail remarquable. Les centres d'information ont un double mandat : faire connaître à la population les activités des Nations Unies et les réalisations en matière de maintien de la paix et de développement, tout en reflétant de façon crédible et véridique les événements qui se déroulent dans les divers pays, non pas en se concentrant sur

leurs lacunes mais en soulignant leur évolution favorable aux plans politique et culturel. Le Département de l'information devrait ainsi faire largement savoir qu'au mois de mars la population du Soudan a élu un Président et un Conseil national et qu'en avril le Gouvernement soudanais a signé un accord de paix avec deux factions rebelles.

38. Le Soudan, qui attache une grande importance au programme sur la Palestine du Comité de l'information, est convaincu que le Département de l'information fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en oeuvre les dispositions qui le concernent de la résolution 50/84 C de l'Assemblée générale. S'agissant de la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'information, le Pool des agences de presse des pays non alignés mène une excellente action face au monopole des médias occidentaux. Le programme très utile administré par le Département de l'information en vue de former des journalistes dans les pays en développement mérite d'être poursuivi.

39. M. SILANI (Observateur de la Palestine) déclare que l'ONU doit tirer parti des avancées rapides qui sont aujourd'hui réalisées dans le domaine des communications et de l'informatique, lesquelles touchent tous les aspects de l'existence. La disponibilité d'une information précise et actualisée sur la complexité de la question de Palestine et sur la situation au Moyen-Orient contribuerait nettement à faire progresser le dialogue, la compréhension et l'appui en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien et du processus de paix dans la région.

40. Le Département de l'information a un rôle important à jouer dans la promotion de la cause palestinienne en continuant à informer le public de tous les aspects de la situation sur le terrain, comme le souligne la résolution 50/84 C de l'Assemblée générale, qui prie le Département de poursuivre son programme spécial d'information sur la question de Palestine pendant l'exercice biennal 1996-1997 et précise les divers éléments de ce programme. Le mandat d'aider le peuple palestinien en matière de développement des médias a été mis en oeuvre, mais on ne peut en dire autant de la résolution dans son ensemble, bien que des affectations budgétaires aient été prévues pour la plupart de ses dispositions. Le Secrétariat ne devrait pas élaguer à sa discrétion les fonds affectés aux programmes qu'il a mandat d'exécuter, et si un État Membre s'oppose à tel ou tel programme, il doit en saisir les autres États Membres. L'oeuvre du Département de l'information ne sera pas achevée tant que la paix n'aura pas été réalisée au Moyen-Orient.

41. M. ALMUDIR (Jamahiriya arabe libyenne), constatant l'existence d'un vaste fossé entre pays en développement et pays développés dans les domaines des technologies et de l'information, exprime l'espoir que l'information mondiale sera un instrument fructueux et effectif pour renforcer les relations entre les êtres humains et promouvoir le respect mutuel des cultures, plutôt que pour fomenter la haine et tromper l'opinion publique en omettant d'exposer les faits. En tant qu'instrument pour une ouverture libérale des esprits, l'information est aujourd'hui l'aune à laquelle se mesure le progrès et, de ce point de vue, les pays en développement sont handicapés par l'ascendant qu'exercent sur les médias les forces qui tendent à les utiliser à leurs fins néfastes. Les médias d'un certain pays, par exemple, ont déformé les positions libyennes dans le but d'imposer des choix étrangers à la population libyenne qui continue de rejeter avec force toute hégémonie et immixtion extérieure dans les affaires intérieures

de son pays. Toutes tentatives positives de la partie libyenne de régler la question de la prétendue « catastrophe de Lockerbie » ont également été occultées par les mêmes médias qui, de même, passent sous silence toutes les initiatives libyennes de régler divers différends régionaux et internationaux. Les pratiques pernicieuses de ces médias donnent un exemple des conséquences politiques et économiques que l'absence d'objectivité et la partialité systématique des médias peuvent exercer sur un petit pays en développement. Puisqu'il a été démontré que les allégations des médias occidentaux quant au prétendu terrorisme libyen étaient fausses, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne se joint à celles qui ont souligné la nécessité d'élaborer un code de conduite concernant les médias et l'information en vue de renforcer les règles d'objectivité et d'impartialité, ainsi que le respect pour les choix des peuples concernant leur style de vie et leur développement politique, économique, social et culturel.

42. En conclusion, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne suit avec grand intérêt les publications émanant du Département de l'Information qui, il faut l'espérer, consacrera plus d'attention à la mise en oeuvre sous tous ses aspects du programme spécial d'information sur la question de Palestine conformément à la résolution 50/83 C de l'Assemblée générale. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne se déclare également satisfait par les efforts déployés dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture, qu'il exhorte de même à apporter une plus grande attention au développement et au renforcement des médias dans les pays en développement.

43. Mme SAMATE (Burkina Faso) fait observer que malgré la fin de la guerre froide, des déséquilibres et inégalités persistent dans le domaine de l'information et des communications. Il est indispensable d'intensifier les efforts pour l'instauration d'un nouvel ordre pour l'information et les communications qui soit complémentaire des priorités du développement économique et social et de la protection de l'environnement. La concentration de la majeure partie des médias dans un petit nombre de pays ne plaide pas pour l'édification du « village planétaire » et la constitution d'autoroutes de l'information ouvertes à tous. L'accès des pays en développement aux innovations technologiques est donc d'une urgente nécessité.

44. Le Burkina Faso appuie les recommandations du Comité de l'information visant le renforcement des centres d'information des Nations Unies, lesquels ont toujours joué un rôle primordial en diffusant des informations objectives quant aux buts de l'Organisation des Nations Unies. Le centre d'information des Nations Unies à Ouagadougou, qui émet dans les trois langues nationales sur les ondes de la radio et de la télévision publiques pendant des tranches d'antenne fournies gratuitement par le Gouvernement burkinabè, a contribué de façon exemplaire à projeter une image unifiée du système des Nations Unies. Les centres d'information des Nations Unies méritent l'appui du Département de l'information dans leurs précieuses contributions.

45. La délégation burkinabè appuie également la tenue de séminaires régionaux sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, parrainés par le Département de l'information et l'UNESCO, et elle encourage le programme de formation destinés à des journalistes de la radio, de la télévision et de la presse écrite des pays en développement.

46. Mme DENGÓ (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que la révolution des communications et de l'information sont à la base de l'accélération de la libéralisation économique, de la mondialisation et de l'interdépendance qui sont la marque de l'époque actuelle. Plus que tout autre facteur, cette révolution fait tomber les barrières et les mythes du passé et fait naître un sentiment authentique et universel de justice, d'égalité et de liberté.

47. Elle appelle l'attention sur la Déclaration finale de la cinquième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) en septembre 1996 (A/51/372), en particulier sur la section V concernant l'utilisation et l'application des technologies modernes par les médias des pays non alignés. Il est manifeste que les pays en développement sont laissés sur place. Non seulement les technologies nouvelles doivent être mises à la disposition de ces pays, mais encore leur personnel doit-il recevoir une formation à l'emploi de ces technologies et les pays en développement doivent-ils mettre en commun les résultats de l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre fructueuse de ces technologies.

48. Dans le domaine du développement social, le Département de l'information sera notamment appelé à assurer la couverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du programme Action 21, qui se déroulera en 1997. Le Département devrait accroître ses activités de suivi de toutes les grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues depuis 1990. Comme le souligne le Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information, la publication du Département intitulée Development Update rend compte des préparatifs des grandes conférences des Nations Unies et présente en outre un aperçu des initiatives de l'ONU dans les domaines qui touchent aux besoins des pays en développement, et sa présentation sur Internet constitue une avancée majeure. Malheureusement, le Département a cessé de publier des communiqués de presse sur les questions de décolonisation, car bien que ces questions ne soient plus mises autant en relief que jadis, elles demeurent cependant au nombre des priorités de l'ONU.

49. S'agissant des centres d'information des Nations Unies, l'intégration et les compressions récentes n'ont pas permis d'atteindre l'objectif consistant à accroître les rendements et le bilan coût/efficacité, dans la mesure où elles ont en fait diminué la capacité des centres à diffuser des informations de l'ONU qui présentent une importance essentielle pour nombre de pays en développement. Cette politique devrait donc être réexaminée dès que possible et les centres d'information devraient retrouver leur statut indépendant. Le Département de l'information devrait consulter les pays d'accueil afin de déterminer leurs besoins effectifs et aucune mesure d'intégration des centres d'information ne devrait être prise sinon en étroite concertation avec les pays.

50. En ce qui concerne l'évaluation qui a été proposée pour la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, le Groupe des 77 et la Chine estiment que le consultant indépendant dont il est question devrait être choisi en tenant compte des intérêts de tous les États Membres et que les pays en développement devraient prendre part au processus.

51. S'agissant de l'importante question de la Palestine, le Département de l'information devrait se concentrer sur l'application intégrale du programme

spécial d'information sur la question de Palestine pendant l'exercice biennal 1996-1997, comme l'en a prié l'Assemblée générale dans la résolution 50/84 C, et non simplement sur les dispositions relatives à la formation de journalistes palestiniens.

52. M. AL-AWADHI (Yémen) appelle l'attention sur la teneur du troisième alinéa du préambule et du paragraphe e) du projet de résolution A figurant au chapitre IV du rapport du Comité de l'information (A/51/21) et il précise que des mesures ont aussi été prises en vue d'appuyer et d'examiner les questions relatives à la Palestine et de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes à cet égard. Il souligne le rôle prédominant que joue le Département de l'information en faisant connaître l'oeuvre des Nations Unies dans divers domaines et en favorisant la communication entre ses États Membres et leurs peuples, particulièrement dans le cas des pays en développement, et il signale que diverses autres organisations, ainsi que des particuliers, en ont également bénéficié. Cela étant, il regrette en particulier qu'en raison de la situation actuelle les publications du Département de l'information ne paraissent plus en arabe. Il espère cependant que les États Membres fourniront l'aide financière nécessaire pour permettre au Département de surmonter ces difficultés et d'exercer pleinement ses fonctions en matière de diffusion de l'information.

53. Le Gouvernement yéménite apprécie largement le rôle joué par le Département qui, dans le contexte de ses activités visant à promouvoir des médias indépendants et pluralistes, a organisé un séminaire pour la région des États arabes, qui s'est déroulé à Sanaa en janvier 1996. Le séminaire s'est conclu par un succès avec l'adoption d'une déclaration contenant des recommandations pour promouvoir la liberté de la presse, le pluralisme et la diversité dans les médias des pays arabes, déclaration qui bénéficiera d'un large appui et qui sera mise en oeuvre. Il souligne également combien il est important de soutenir les centres régionaux d'information afin que ceux-ci jouent effectivement leur rôle. Il est aussi important d'établir des bases de données et de fournir des conseils et des avis d'experts dans le domaine de l'informatique et d'établir des liaisons télématiques avec le reste du monde dans le but de renforcer la coopération culturelle et sociale entre les peuples et d'abattre les barrières qui les séparent. Le Gouvernement yéménite redoublera d'efforts afin d'assurer une coordination constante entre les organes yéménites d'information, le Département de l'information et le Centre d'information de Sanaa afin que soient diffusés les messages des Nations Unies conformément aux événements internationaux visant à instaurer un nouvel ordre mondial où prévaudront la sécurité, la paix et la stabilité.

54. M. KOZIY (Ukraine) déclare qu'en dépit des critiques, la plupart des gens ont foi dans l'ONU et dans sa capacité de renforcer la paix internationale, à mettre fin aux conflits et à impartir au développement un élan nouveau dans tous les domaines de l'activité humaine. Pour atteindre ces buts, il est nécessaire de disposer d'une information objective et de grande qualité et, à l'heure où l'ONU est en butte aux critiques et au scepticisme, le Département de l'information devrait agir de façon plus résolue afin de protéger l'Organisation.

55. Malgré les conséquences défavorables que sa situation financière impose à l'ONU, comme l'a signalé le Sous-Secrétaire général à l'information, le Département a réalisé de grands progrès quant à la qualité de ses travaux et il

a fait preuve d'innovation dans la mise en oeuvre de ses programmes, sans aucun doute grâce à ses liens avec des établissements d'enseignement, des centres d'étude et de recherche et des institutions publiques nationales et locales, ainsi qu'avec des organismes médiatiques internationaux. Estimant que les centres d'information ont fait un excellent travail, le représentant de l'Ukraine souligne l'oeuvre effective et fructueuse accomplie par le Centre d'information des Nations Unies en Ukraine. Le Département de l'information doit poursuivre intensément ses activités afin de renforcer l'efficacité de l'ONU.

56. Au moment où elle fête le cinquième anniversaire de son indépendance, l'Ukraine est en situation critique. La Constitution adoptée le 28 juin 1996 garantit la liberté de parole et le droit de choisir, de conserver et de diffuser l'information, qui sont des conditions indispensables à une authentique démocratie. De graves difficultés économiques entravant la modernisation du réseau d'information du pays ainsi que l'accès au réseau mondial d'information et à l'aide des pays développés, l'Ukraine doit pouvoir compter sur les institutions internationales et sur le Département de l'information de l'ONU pour acquérir des technologies nouvelles.

57. L'emploi des technologies nouvelles par le réseau de l'ONU, particulièrement dans les pays en développement et les pays en transition économique, a permis à ceux-ci de se tenir au courant des événements récents et y a favorisé la mise en oeuvre de ces technologies. Face à la révolution mondiale de l'information, il est extrêmement important d'empêcher que ne se creuse un fossé dans le domaine informatique entre les pays en développement, les pays en transition économique et les pays développés. La délégation ukrainienne appuie donc la tenue d'un séminaire sur les médias, organisé par l'UNESCO à l'intention des États d'Europe centrale et orientale, qui se tiendra en Bulgarie en 1997, et elle estime que la participation du Département de l'information exercera un effet favorable.

58. L'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 24 septembre 1996 devrait recevoir une large publicité de la part du Département de l'information. Le représentant de l'Ukraine regrette que le Département n'ait pas donné plus d'écho et apporté plus d'appui à la contribution sans précédent faite par l'Ukraine au désarmement nucléaire et à la réduction de la menace nucléaire dans le monde, qui n'a pas été suffisamment remarquée sur la scène internationale. Il se déclare cependant satisfait par la façon dont l'ONU a célébré le dixième anniversaire de l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl. L'étroite coopération entre le Département de l'information et les parties prenantes démontre que l'on peut faire un maximum avec un minimum de dépenses; il espère que le Département de l'information continuera de se tenir au courant de ce problème qui restera pendant de longues années une douloureuse blessure pour son pays.

59. Le représentant de l'Ukraine se félicite de la création d'un mécanisme consultatif interdépartemental destiné à coordonner l'accès à l'information concernant les opérations de maintien de la paix et autres opérations de l'ONU. Il faut accorder une plus grande importance à ces missions dans les pays en conflit et dans les pays qui en fournissent le personnel afin d'éviter que ces opérations ne soient vues avec scepticisme.

60. Se référant au courage et au professionnalisme des journalistes travaillant dans des zones de conflits sociaux et militaires, il propose la création d'un instrument juridique visant à protéger les journalistes et mettant l'accent sur la responsabilité des États de protéger la vie des journalistes, dont un si grand nombre ont péri l'année précédente dans l'exercice de leur métier.

61. M. HOLOHAN (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de pays associés (Bulgarie, Chypre, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et au nom de l'Islande et de la Norvège, déclare que la liberté d'information est essentielle à la promotion et à la protection de la démocratie. C'est la pierre angulaire sur laquelle reposent de nombreuses autres libertés. La liberté de la presse et la libre circulation de l'information et des idées sont les préalables fondamentaux de plusieurs des idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Elles jouent un rôle important dans la société civile, où elles favorisent la compréhension mutuelle et la réconciliation tout en combattant la haine, l'intolérance et la discrimination. Toute tentative de subjuguer la presse, notamment par le recours à la violence, doit être condamnée sans réserve, où qu'elle se produise. M. Holohan admire les efforts des journalistes qui, dans certains pays, luttent pour leur droit de s'exprimer librement, et il appelle l'attention, avec grande tristesse, sur le nombre de journalistes qui, l'année précédente, ont payé de leur vie pour avoir simplement tenté de rapporter l'information en toute vérité et objectivité. En un même temps, les médias méritent d'être critiqués lorsqu'ils utilisent leur grande influence, parfois sous la contrainte, pour inciter à la haine, au sectarisme ou au racisme. Les émissions du poste radiophonique « Mille Collines » au Rwanda pendant le génocide, il y a deux ans, sont un exemple d'un tel comportement, mais ce genre d'incitation à la haine ou au meurtre peut se produire n'importe où, dans un pays industrialisé aussi bien que dans un pays en développement, en provenance de n'importe quel milieu ethnique ou religieux. Toutes les branches des médias, partout dans le monde, doivent reconnaître leurs responsabilités et refuser de laisser employer à de telles fins leur énorme pouvoir de modeler l'opinion publique.

62. L'Union européenne ayant toujours appuyé le Comité de l'information et souscrit à ses recommandations, M. Holohan accueille avec plaisir le rapport de la plus récente réunion du Comité, qui s'est tenue du 6 au 17 mai 1996. Il ne doute pas que la Commission entérinera les recommandations qui lui sont soumises. Il se félicite du Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information, mais il regrette que les délégations l'aient reçu il y a quelques jours à peine alors qu'il porte la date du 2 octobre.

63. L'ONU se distinguant actuellement par la structure de coopération qui existe entre pays développés et pays en développement, tous les pays doivent se montrer prêts à assurer la circulation libre et sans restriction de l'information en provenance et à destination de toutes les parties du monde. Il est donc important que les projets de résolution du Comité de l'information soient adoptés par consensus, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'Union européenne souscrive sans réserve à toutes leurs dispositions; tout passage considéré comme périmé devrait effectivement être remplacé sur la base du consensus.

64. On sous-estime trop souvent l'importance de l'élément information dans les missions de maintien de la paix et autres activités essentielles des Nations Unies. La différence entre le succès ou l'échec réside parfois dans une information adéquate de la population locale afin d'obtenir son appui et sa compréhension, car c'est l'opinion publique internationale qui décide si telle ou telle opération doit recevoir l'appui politique et matériel nécessaire. L'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) aurait sans doute mieux réussi si elle avait pu se présenter sous un jour plus favorable en Somalie et aux yeux de l'opinion mondiale en général. Une meilleure information aurait évité à l'Organisation une coûteuse atteinte à son prestige et à sa crédibilité internationale. Les succès obtenus avec la radio et autres médias au Cambodge et en Angola illustrent bien le parti considérable que l'on peut en tirer avec une information diffusée de façon soigneusement orchestrées. Les activités en matière d'information doivent donc recevoir un ordre de priorité des plus élevés dans toutes les opérations de maintien de la paix grâce à une action coordonnées faisant intervenir tous les départements compétents et institutions spécialisées. Dans l'accomplissement de son mandat consistant à aider le peuple palestinien en matière de développement des médias, le Département de l'information doit veiller essentiellement à assurer la communication rapide à la population palestinienne d'une information objective et avant tout exacte.

65. Il faut rendre hommage au Département de l'information pour l'efficacité et le professionnalisme dont il fait preuve face à une difficile situation financière. Son action est particulièrement importante car il n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui de projeter une image favorable des Nations Unies à l'intention de l'opinion publique mondiale. Le Département devrait concentrer ses ressources sur les activités désignées comme prioritaires dans le projet de résolution B dont la Commission est saisie. Constatant avec plaisir la modernisation apportée par Internet et par l'usage du disque optique, compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation, M. Holohan félicite le Département de la rapidité avec laquelle les communiqués de presses sont publiés.

66. Les technologies nouvelles pouvant sans doute aider le Département de l'information à amortir les compressions budgétaires, M. Holohan est partisan de procéder à une évaluation approfondie du réseau de centres d'information des Nations Unies et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en vue de leur permettre de diffuser de la façon la plus efficace les informations relatives à l'ONU. Le Département doit s'adapter à un environnement nouveau en matière d'information, évaluer ses besoins en continu et appliquer ses ressources budgétaires et humaines de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles. Estimant que l'organisation de rencontres régulières entre le Sous-Secrétaire général et le Bureau élargi du Comité de l'information est une excellente initiative, il invite le Département de l'information à procéder régulièrement à des échanges de vues avec le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU afin de trouver un juste milieu entre les besoins des journalistes et les services fournis par le Département et le Bureau du porte-parole.

67. Exprimant sa satisfaction à l'endroit des services fournis par le Groupe des visites guidées, qui continue à promouvoir de façon remarquable l'ONU auprès des touristes qui visitent New York, M. Holohan espère que ces visites bénéficieront de toutes les facilités nécessaires pour avoir le plus large accès

possible aux bâtiments du Siège, y compris les salles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, même pendant les séances.

68. Pour conclure, M. Holohan fait observer officiellement que sa délégation estime que le Sous-Secrétaire général et ses collaborateurs du Département de l'information doivent être chaleureusement félicités pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de renforcer l'image de l'ONU ainsi que pour l'indéniable professionnalisme dont ils ont toujours fait preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions.

69. Mme PASUPATHI (Singapour) déclare que les technologies de l'information transforment le monde ainsi que la façon dont les États dialoguent, elles définissent à nouveau l'économie mondiale et les concepts mêmes de richesse et de ressources. La maîtrise des nouvelles technologies de l'information est la clef de la prospérité et de la croissance au XXI<sup>e</sup> siècle.

70. Ces technologies posent aussi des défis d'ordre politique, moral et social. Traditionnellement, la famille a la responsabilité d'assurer l'éducation et le développement moral des enfants, les gouvernements tirent leur légitimité d'élections libres périodiques qui leur confèrent la responsabilité de leurs actions. Les technologies de l'information ont permis aux médias d'empiéter sur ces domaines et de les modifier profondément, mais les médias n'ont pas la responsabilité des résultats qu'assument les familles et les gouvernements démocratiques. Le profit est l'objectif fondamental des industries médiatiques, ce qui a amené les médias, le plus souvent, à se placer au niveau du plus bas commun dénominateur; les médias exercent une influence dont ils n'ont pas la responsabilité. Le problème s'est d'abord posé avec l'essor d'une presse écrite distribuée dans le monde entier, puis de façon plus précise avec la télévision satellitaire, et enfin de la façon la plus nette avec Internet.

71. La solution du problème ne réside pas dans un choix simpliste entre une liberté totale et une censure intégrale. L'accès à l'information n'exige pas que l'on renonce au droit de vivre comme on l'entend dans la société de son choix, ni que l'on s'en remette intégralement à un marché qui n'admet aucune responsabilité pour l'influence qu'il peut exercer. Les arguments philosophiques abstraits en faveur de la liberté d'information ne doivent pas servir de prétexte pour gommer la frontière entre le bien et le mal. C'est précisément parce que l'information peut exercer une influence aussi profonde sur le développement politique, social et moral des sociétés qu'il est indispensable que les sociétés posent des jalons démarquant l'inacceptable et définissent les paramètres de l'acceptable.

72. Pour Singapour, petit pays largement ouvert dont la population est la seule ressource, l'accès instantané à l'information nouvelle a été la clef de sa prospérité. Mais pour un petit État comme Singapour, où cohabitent plusieurs races et plusieurs religions, cette information a apporté avec elle ses propres éléments de vulnérabilité. Le gouvernement n'a pas abdiqué ses responsabilités : il a posé des jalons et défini des paramètres clairs pour les médias internationaux et les transmissions satellitaires. Internet possédant un potentiel extraordinaire, Mme Pasupathi applaudit les efforts réalisés par le Secrétariat et le Département de l'information afin d'en maîtriser la technologie en vue de diffuser l'information émanant de l'ONU. Mais Internet

est aussi infesté par la violence, la pornographie, les perversions sexuelles et la haine, comme tous les pays commencent à s'en rendre compte. Singapour a l'un des taux de pénétration les plus élevés au monde en ce qui concerne l'accès à Internet et, d'ici l'an 2000, le pays sera entièrement en réseau, à l'intérieur d'un cadre réglementaire qui introduit des éléments de responsabilité et d'imputabilité afin de contrer les abus. Les exploitants et fournisseurs de services d'Internet doivent être dûment autorisés et les dispositions légales applicables à la presse imprimée et électronique s'étendent autant que possible au cyberspace. L'accès à certains sites manifestement indésirables a été bloqué. L'objectif n'est pas d'entraver le développement d'Internet mais de réprimer le contenu lorsque celui-ci va à l'encontre de la loi, de la stabilité politique et de l'harmonie religieuse. La tâche est ardue. La technologie devance toujours les cadres réglementaires, mais les gouvernements ont le devoir fondamental d'assumer leurs responsabilités en fixant les paramètres fondamentaux du bien et du mal.

73. De nombreux autres pays font face à des problèmes semblables et recherchent des moyens de réglementer Internet. Confrontée à ce défi moral, la communauté mondiale pourrait entreprendre une action concertée pour introduire un certain degré de légalité et d'ordre; pour constituer une société saine, il est nécessaire de mettre en place une réglementation pratique et intelligente sans empêcher l'accès. Certains peuvent y voir une limitation indésirable de leurs libertés individuelles mais, estime Mme Pasupathi, il s'agit d'une mesure de sauvegarde indispensable qui permet à l'ensemble de ses compatriotes de jouir plus largement de leur liberté, de leur sécurité et d'un environnement sain.

74. M. WANG Xuexian (Chine), faisant siens les propos tenus par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Département de l'information est parvenu à surmonter la compression de ses ressources et joue un rôle important en renforçant la connaissance de l'ONU dans l'opinion publique et en sensibilisant le grand public à la paix et au développement en recourant aux médias traditionnels autant qu'aux médias modernes.

75. La révolution des communications a ouvert de nouvelles perspectives et lancé de nouveaux défis. En tant que véhicules de l'information, les médias deviennent d'importants facteurs de développement dans les domaines politique, social et économique et dans celui de la sécurité. La communauté internationale et les Nations Unies doivent décider comment employer les médias de façon à faciliter la solution des problèmes communs de l'humanité et à promouvoir le développement social pendant l'après-guerre froide.

76. Les attitudes qui caractérisaient la guerre froide ne sont pas encore disparues; certains manipulent les médias sous prétexte de liberté d'information, en violation des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et ils créent des radios soi-disant libres pour populariser des clichés évocateurs de la guerre froide. Ils essaient de donner une image négative des pays en développement, d'imposer leurs propres valeurs à d'autres pays et de s'immiscer dans leurs affaires intérieures pour tenter de pervertir les systèmes politiques et les gouvernements légitimes d'autres pays. Ils pratiquent sans vergogne deux poids et deux mesures, ils imposent leurs propres préférences à l'opinion publique et attaquent les autres pays qui gênent

leur stratégie mondiale, en mettant en relief un seul point et en fermant les yeux sur leurs propres problèmes. Ils dénomment liberté d'information ce qui est en fait la liberté de se soumettre. Leurs opposants, présentés comme des régimes autocratiques ou dictatoriaux, sont menacés parce que leur idéologie est différente.

77. Il faut résister à de telles actions et les médias publics ne doivent pas servir à fouler aux pieds les lois et normes internationales qui régissent les rapports entre les pays. La communauté internationale doit oeuvrer afin d'assurer que les médias respectent les principes d'objectivité, d'impartialité et de respect pour la diversité culturelle.

78. Il existe un déséquilibre dans le domaine de l'information car les pays en développement risquent en général d'être marginalisés faute d'avoir accès aux technologies nouvelles; les pays développés ont donc le devoir de fournir des ressources financières et de transférer des technologies aux pays en développement afin d'aider ceux-ci à améliorer leur infrastructure en matière de communications, et donc à accélérer la circulation de l'information dans un sens et dans l'autre pour la réalisation de la compréhension mutuelle et de l'harmonie. Bien que l'autoroute de l'information favorise effectivement le développement politique, social et économique, nombre de pays, surtout les pays en développement, ont très peu tiré parti de ces technologies de pointe. L'autoroute de l'information devrait contribuer à raccourcir la distance qui sépare les pays plutôt que d'amplifier les disparités entre le Nord et le Sud. Il faut formuler un code de conduite pour l'autoroute de l'information afin d'empêcher la domination par une pensée unique, mais il faut conserver parallèlement les divers moyens traditionnels de communication.

79. La vitalité de la langue chinoise a contribué à la préservation de la culture chinoise pendant 5 000 ans, et aujourd'hui plus du cinquième de la population de la planète parle chinois. Malgré la crise financière que confronte l'ONU, il faut espérer que le Département de l'information augmentera le nombre et la diffusion de ses publications en langue chinoise.

80. Le représentant de la Chine est convaincu qu'en s'engageant dans la voie ouverte par la révolution informatique tout en sachant en relever judicieusement les défis, l'humanité pourra entrer main dans la main dans une XXI<sup>e</sup> siècle nettement meilleur.

81. M. DOUDECH (Tunisie) signale que sa délégation appuie la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

82. La délégation tunisienne félicite le Département de l'information d'avoir intégré les technologies de pointe dans ses services et amélioré ses méthodes de travail. Elle salue la création d'un groupe de travail sur les activités de l'ONU en matière d'information, dont il serait utile que les rapports soient mis à la disposition des États Membres. La coordination entre le Département de l'information et tous les autres acteurs en mesure de l'aider dans l'accomplissement de ses tâches, ou qui ont besoin de sa contribution, constitue elle aussi une exigence qui mérite une attention particulière pour accroître l'efficacité de l'action de l'ONU en matière d'information. Le Groupe de travail interdépartemental sur les stratégies d'information concernant les opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies a un

important rôle à jouer. L'action médiatique de l'ONU visant à faire connaître les objectifs et les principes des opérations de maintien de la paix doit être renforcée non seulement dans le pays hôte mais aussi partout ailleurs en vue de soutenir l'adhésion de l'opinion publique internationale. Le Département de l'information, qui a beaucoup à faire à cet égard, devrait en particulier renforcer ses activités dans le cadre de ses accords de partenariat avec les médias locaux.

83. Les efforts réalisés par le Département en vue de tirer un meilleur parti des moyens disponibles ne doivent pas se faire d'une manière discriminatoire aux dépens de certains programmes. Aucune justification n'a été donnée pour expliquer les réductions qu'ont subies les programmes concernant la question de Palestine et aucune explication ne sera acceptable tant que cette question ne sera pas résolue. Aucun programme recommandé par les États Membres ne saurait être supprimé sans consultation préalable de ces États.

84. Les réductions budgétaires risquent d'affecter des activités vitales comme celles qui sont assurées par les centres d'information des Nations Unies. La délégation tunisienne espère que le rapport demandé au paragraphe 15 du projet de résolution B permettra au Département de mieux superviser les activités des centres et de leur apporter le soutien dont ils ont besoin. L'utilisation des technologies nouvelles mérite d'être généralisée à tous les centres. En l'absence d'une coopération internationale adéquate en matière de transfert de technologie, l'écart entre les pays en développement et les pays industrialisés continuera de s'élargir, empêchant ainsi de faire profiter un grand nombre de pays en développement des bienfaits de l'information diffusée par des moyens évolués. La coopération internationale dans un cadre de partenariat mérite d'être explorée davantage. L'ONU peut jouer un rôle important, en particulier en ce qui concerne la formation de journalistes de la presse écrite et électronique.

85. Les travaux réalisés par le Comité de l'information à sa dix-huitième session ont montré l'importance de la concertation internationale pour la promotion de l'action de l'ONU en matière de diffusion de l'information en vue d'une meilleure image de l'Organisation auprès de l'opinion publique mondiale.

86. M. CHOWDHURY (Bangladesh) déclare que le plus grand défi auquel l'ONU fait face, surtout au moment où son fonctionnement est largement remis en question, consiste à communiquer avec le public dans le monde entier pour lui faire connaître ses buts et le résultat de ses efforts. La délégation du Bangladesh félicite le Département de l'information pour ses publications utiles et pour la façon dont il a exploité les nouvelles technologies de l'information dans l'accomplissement de son mandat. Cependant, les principes qui doivent le guider dans cet exercice sont la compétence et la compétitivité. Les ressources doivent être employées effectivement afin d'optimiser les résultats. Des priorités doivent être définies et le processus de rationalisation doit viser à renforcer l'efficacité du Département et non à l'entraver dans ses fonctions.

87. Le Bangladesh, qui contribue très largement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier, estime essentiel que le public soit informé au sujet de ces opérations. Une information accrue doit aussi être diffusée au sujet des questions économiques et sociales, conformément au rôle

élargi qui incombe à l'ONU dans ces domaines suite aux récentes grandes conférences mondiales, et au sujet des questions touchant les droits de l'homme. La délégation du Bangladesh aimerait savoir quel pourcentage des ressources du Département a été consacré à la couverture des activités de l'ONU dans les domaines économique et social. Les pays en développement ont besoin d'informations sur les initiatives réussies, surtout dans les domaines de la survie et du développement des enfants, la démarginalisation des femmes et la mise en oeuvre de concepts nouveaux d'éducation extrascolaire par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales. La délégation du Bangladesh se félicite de l'organisation de programmes de formation de journalistes de la presse écrite et électronique des pays en développement.

88. Les centres d'information des Nations Unies peuvent effectivement exercer un effet multiplicateur sur les efforts déployés par l'ONU sur des questions clefs. Malheureusement, l'efficacité du Centre d'information des Nations Unies à Dhaka a baissé à la suite de son intégration au PNUD. L'intégration n'est parvenue à produire ni la concentration voulue ni les résultats escomptés. Le Bangladesh, fermement persuadé que les grands centres d'information doivent être maintenus et, au besoin, rétablis dans leur statut indépendant espère que le Département de l'information va prendre des mesures d'urgence au sujet du Centre de Dhaka et en désigner le directeur.

89. Le Bangladesh attache l'ordre de priorité le plus élevé à la liberté de parole et aux médias, convaincu que la démocratie, le développement et la paix sont intégralement interdépendants et que la libre circulation de l'information est un élément essentiel de la démocratie. Le Gouvernement du Bangladesh a pris des mesures pour conférer une autonomie fonctionnelle aux réseaux nationaux de radio et de télévision et il accueillera volontiers l'appui du Département de l'information et de l'UNESCO en vue d'améliorer ses infrastructures dans le domaine de l'information, notamment sous forme de moyens de formation et de technologies appropriées. La délégation du Bangladesh fait sien le point de vue exprimé par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77, y compris en ce qui concerne l'appui apporté à la revitalisation des centres d'information des Nations Unies.

90. M. MAXIMOV (Bulgarie) déclare que sa délégation appuie la déclaration prononcée par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne et des pays associés.

91. Le Gouvernement bulgare, qui s'efforce constamment de renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales garanties par la Constitution en ce qui concerne l'obtention et la diffusion d'informations, la liberté d'expression et d'opinion, a établi les conditions nécessaires pour diversifier les médias et passer à un système multimédias fondées sur les libertés démocratiques et les valeurs universelles. La Bulgarie éprouve des difficultés sans précédent, dont la plupart de peuvent être résolues sans aide extérieure. Étant donnée la façon dont l'information et les communications contribuent à promouvoir la démocratie et la prospérité ainsi que la compréhension et la confiance entre les peuples et entre les États, la Bulgarie participe activement à la mise en place d'une coopération bilatérale et multilatérale au niveau régional et international, convaincue que cette coopération est l'une des priorités du processus par lequel les pays associés

d'Europe centrale et orientale se préparent à adhérer pleinement à l'Union européenne.

92. Les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications représentent un facteur qui unit le monde, mais qui risque aussi de le diviser. L'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace, serait à l'avantage de tous les pays, et la Bulgarie est d'avis qu'il faut garantir l'accès de tous les pays à l'information et aux réalisations culturelles de l'humanité. La délégation bulgare estime que la stratégie des Nations Unies en matière d'information devrait viser à garantir cet accès à tous les États Membres et promouvoir ainsi la mission essentielle de l'ONU en faveur de la paix, de la démocratie et du développement durable dans le monde, et mobiliser l'opinion publique à l'appui des activités de l'Organisation.

93. L'information diffusée par l'ONU doit être objective et exacte, elle doit se présenter sous une forme moderne et cibler certains publics. Les efforts déployés par le Département de l'information afin de renforcer la coordination et d'éviter les doubles emplois sont devenus indispensables pour présenter une image unifiée des Nations Unies en période de crise budgétaire. La délégation bulgare craint cependant que le fait d'exiger du Département de nouvelles compressions de dépenses ne réduise nettement les moyens dont il dispose pour modeler l'image de l'Organisation.

94. Le dix-huitième session du Comité de l'information a confirmé l'importance que les États Membres attachent tant au rôle de l'information et des communications à l'ère des technologies nouvelles qu'au mandat de ce Comité, lequel a adopté des recommandations de fond, bien ciblées et axées sur l'action, qui fourniront au Département de l'information les orientations voulues pour répondre de façon appropriée aux réalités et aux exigences nouvelles auxquelles fait face l'Organisation.

95. La délégation bulgare se félicite de la contribution utile que les structures d'information de l'ONU apportent au processus de démocratisation dans les États nouvellement indépendants et les pays en transition. La Bulgarie attache une grande importance aux programmes de formation de journalistes de la presse écrite et électronique des pays en développement, aux séminaires régionaux visant à promouvoir des médias indépendants et pluralistes, et aux activités des centres d'information des Nations Unies.

96. Le Gouvernement bulgare est heureux qu'une antenne d'information des Nations Unies, dépendant du bureau du PNUD à Sofia, a été ouverte le 19 octobre 1996 à la Bibliothèque nationale bulgare, et il constate avec plaisir que l'offre qu'il avait faite d'accueillir un séminaire régional sur la promotion de médias indépendants et pluralistes pour les pays d'Europe centrale et orientale a reçu l'appui du Comité de l'information, comme en témoigne le paragraphe 28 du projet de résolution B.

97. M. MARTINSEN (Argentine) déclare qu'il est indispensable que tous les pays Membres disposent d'une information exacte et objective concernant les activités des Nations Unies et qu'il faut rectifier les conceptions erronées qui surgissent souvent au sujet des travaux de l'ONU. Sa délégation se félicite de la création d'une équipe de « veille médiatique » chargée de repérer

d'éventuelles informations erronées concernant les activités de l'ONU et de les rectifier sans tarder. L'utilisation intégrale de tous les débouchés de l'ONU en matière d'information aura des répercussions décisives sur l'image que projette l'Organisation.

98. S'agissant de la fixation des priorités quant aux régions géographiques auxquelles l'information est transmise, il ne saurait y avoir aucune discrimination à l'encontre de telle ou telle région. La région Amérique latine et Caraïbes devrait recevoir les émissions par l'intermédiaire du système intégré des lignes du réseau numérique dont il est question au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général (A/51/406). Les productions radiophoniques de l'ONU en langue espagnole sont d'une très grande importance pour l'Argentine et l'Amérique latine en général; les ressources affectées aux productions radiophoniques en espagnol devraient permettre de poursuivre les activités sur le même pied que les émissions radiophoniques réalisées dans les autres langues officielles de l'ONU.

99. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, toute mesure tendant à réduire les dépenses doit permettre de préserver l'autonomie des centres, de prendre en compte le point de vue du pays hôte et chercher à réaliser des économies en recourant à des techniques de pointe. L'ONU doit continuer d'accroître la qualité et la quantité des matériaux fournis aux médias et assurer qu'ils sont soigneusement élaborés afin d'éviter toute erreur.

100. La délégation argentine tient à féliciter le Bureau du porte-parole du Secrétaire général pour sa coopération non seulement avec les bureaux de presse accrédités mais aussi avec les délégations des États Membres.

101. Dans le souci de préserver l'efficacité du Comité de l'information, ses membres ne devraient pas perdre de vue la crise budgétaire que connaît l'Organisation, ils devraient éviter de relancer les initiatives passées et ajuster les initiatives nouvelles aux ressources disponibles.

102. M. HAMDAN (Liban) déclare que l'information est un important instrument du développement politique, économique et social. Mais encore faut-il que l'information soit exacte, objective et respectueuse de la diversité culturelle, faute de quoi elle risque de devenir l'outil d'une propagande pernicieuse. La délégation libanaise appuie le principe d'un code international de conduite concernant la circulation de l'information. Elle estime que l'ONU mobilisera tout l'appui qu'elle mérite dès lors que sa mission sera mieux comprise. Cela signifie que les informations provenant des Nations Unies doivent être diffusées dans chaque pays dans les langues nationales et que l'accent doit être porté sur l'information de l'opinion dans les pays donateurs où le grand public est encore réticent à appuyer les programmes d'aide publique au développement.

103. La délégation libanaise fait siennes les préoccupations exprimées par le Comité de l'information quant aux propositions relatives à de nouvelles compressions du budget du Département de l'information, ce qui aurait des répercussions défavorables sur ses activités. Le représentant du Liban exhorte le Département à continuer de concentrer son action prioritaire sur le développement, facteur premier pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

104. La délégation libanaise se félicite de la tenue à Sanaa, en janvier 1996, du séminaire destinés aux journalistes de la région des États arabes et prend dûment note de la déclaration qui y a été adoptée.

105. La délégation libanaise, qui a souscrit à la Déclaration finale de la cinquième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) en septembre 1996, appuie un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondés sur les principes de l'indépendance, du progrès, de la démocratie et de la coopération mutuelle. Encore faut-il assurer la diversité des sources d'information et le libre accès à cette information pour permettre aux pays en développement de la diffuser et de communiquer leurs points de vue, et d'accroître l'aide au développement des infrastructures et des capacités de communication des pays en développement. La possession d'une structure de communication évoluée est la clef du succès économique et culturel; le Gouvernement libanais a donc accordé un ordre de priorité élevé au rétablissement du réseau de communication.

106. La délégation libanaise estime que l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux autres bureaux locaux du système des Nations Unies devrait se poursuivre au cas par cas en tenant compte des vues du gouvernement du pays hôte, de l'autonomie fonctionnelle des centres, de leur efficacité et de la nécessité de réduire les dépenses. Le Gouvernement libanais rend hommage au Centre d'information des Nations Unies à Beyrouth, qui est resté ouvert pendant toute la durée de la guerre; résolu à collaborer étroitement avec le Département de l'information afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre, il lui fournira de nouveaux locaux dans un complexe des Nations Unies, dont la construction s'achèvera en 1997.

107. La délégation libanaise félicite le Département pour la création de la page d'accueil des Nations Unies sur le World Wide Web. Elle constate avec plaisir que le Comité commun de l'information des Nations Unies concentre son action des sujets qui répondent aux besoins de la population. Elle est encouragée par la constitution du Groupe de travail interdépartemental sur les stratégies d'information concernant les opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies et elle se félicite des rapports qui ont été établis entre le Département et les organisations non gouvernementales.

108. La délégation libanaise appuie les activités menées par le Département au sujet de la question de Palestine mais elle estime que la souplesse exigée par la résolution 50/84 C de l'Assemblée générale n'entraîne aucun changement dans la structure organisationnelle du Département. Rien ne devrait être modifié sans une décision explicite préalable de l'Assemblée générale. La délégation libanaise se félicite aussi des programmes lancés à l'appui de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

La séance est levée à 18 h 5.